

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

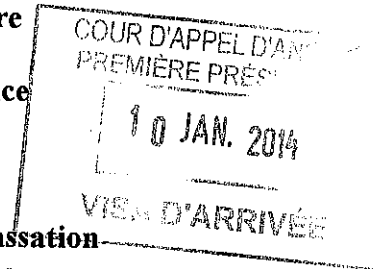
Paris, le 23 décembre 2013

Circulaire

La Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

A

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour



Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(hexagone et outre-mer)

Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices interrégionaux
de l'administration pénitentiaire
Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices interrégionaux
de la protection judiciaire de la jeunesse

N° NOTE : SG-13-025/SDRHS/23.12.2013

Référence de classement :

Mots clés : Risques psycho-sociaux, plan d'action ministériel, prévention

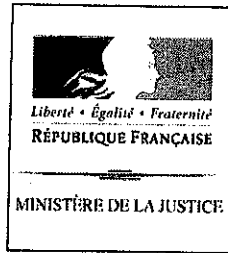
Titre détaillé : Plan d'action ministériel de prévention des risques psycho-sociaux

Textes sources : Accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;
- Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique et notamment son article 10 prévoyant la création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Publication Non Intranet

Modalité de diffusion

Diffusion assurée par les chefs de cour d'appel, les directeurs et les directrices interrégionaux de la direction de l'administration pénitentiaire, les directeurs et directrices interrégionaux de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse



Paris, le **23 DEC. 2013**

SECRETARIAT GENERAL
SERVICE SYNTHESE, STRATEGIE ET PERFORMANCE
SOUS-DIRECTION DE LA SYNTHESE RESSOURCES HUMAINES
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

A

**Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour**

**Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(hexagone et outre-mer)**

**Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices interrégionaux
de l'administration pénitentiaire
Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices interrégionaux
de la protection judiciaire de la jeunesse**

Objet : Plan d'action ministériel de prévention des risques psycho-sociaux.

Lors du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 6 décembre dernier, en présence de Madame la ministre, les organisations syndicales ont voté à l'unanimité le plan d'action ministériel de prévention des risques psychosociaux, que vous voudrez bien trouver en pièce jointe, élaboré conjointement d'une part, par les directions d'administration centrale des services judiciaires, de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse et d'autre part, par les organisations syndicales.

Ce plan d'action traduit la volonté du ministère de développer une politique de prévention des risques professionnels, dans laquelle les conditions de travail sont prises en compte à tous les niveaux de responsabilité et dans chaque acte de gestion ou d'organisation des services.

Je vous saurais gré de veiller à décliner et à faire décliner ce plan d'action dès 2014, dans le cadre de la mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP), en associant, le plus largement possible, les personnels placés sous votre autorité et sous celle des chefs de service de votre ressort.

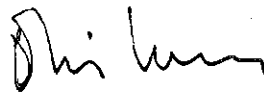
Les départements des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS) des plates-formes interrégionales, sont à votre disposition pour toute aide technique.

Je précise que la mise en œuvre du plan d'action précité fera l'objet d'une évaluation régulière menée par un groupe de travail issu du CHSCTM.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice

Par délégation

Le secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Lucas', written in a cursive style.

Eric LUCAS